

Le Ceser Ile-de-France rend son avis sur la stratégie régionale de l'orientation

17 Décembre 2019



© Ceser

A la demande de la Présidente de la Région Ile-de-France, le Ceser a rendu, le 12 décembre en séance plénière, son avis sur la stratégie régionale de l'orientation. Défi métiers est cité à plusieurs reprises.

Sur la base d'une enquête de terrain, le Ceser (Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France) identifie les défis que la **stratégie régionale de l'orientation** doit relever en Ile-de-France, précisant que « l'orientation n'est ni une formation, ni un dispositif d'accès à l'emploi ». Pour chacun des défis, l'institution consultative avance des propositions opérationnelles.

Considérant « la profusion d'acteurs diversifiés », le Ceser invite la Région à « construire et animer une **communauté des acteurs** au bénéfice de la réussite des parcours (professionnels des personnes) », ce qui implique « de développer les actions de professionnalisation et de formation aux nouveaux dispositifs, accessibles et gratuites, notamment celles mises en place par Défi métiers. »

Le projet de création d'une **agence régionale de l'orientation**, Oriane, rencontre l'approbation du Ceser, sous réserve néanmoins de « dédier des moyens humains et financiers à la mesure des ambitions annoncées par la Région ». Cette création ne pourra se faire sans « une clarification du pilotage politique, opérationnel et budgétaire, ni sans une coordination optimale avec Défi métiers ». L'outil Oriane.info devra être rattaché à cette agence, « repositionné vers l'ensemble des publics franciliens », et envisagé plutôt comme un portail que comme un site, avec des entrées par questionnements plutôt que par publics ; enfin, « ses contenus doivent être vérifiés, mis à jour et s'enrichir des prestations et événements organisés par les acteurs régionaux ». La mise en place d'un agenda partagé est évoquée.

Le Ceser attire par ailleurs l'attention de la Région sur « la nécessité de garantir la gratuité et la qualité de l'information », information qui ne « peut être laissée au secteur marchand » insiste-t-il. Il y a nécessité de « développer un maillage territorial des lieux d'accueil et d'information », ce qui implique de consolider deux réseaux : les **CIO** (Centres d'information et d'orientation) dédiés aux jeunes proches de leur parcours scolaire ; et les **Cités des métiers**, dédiées à tous publics, « notamment les salariés et les demandeurs d'emploi. »

Enfin, le Ceser recommande de « contribuer à développer l'intérêt et l'attractivité des filières en besoin de main d'oeuvre, par des outils numériques et ludiques », citant notamment l'immersion virtuelle, les jeux vidéo, etc. De plus, il invite la Région à se mobiliser concrètement pour favoriser l'**immersion réelle en entreprise**, « qui permet d'ouvrir des perspectives aux jeunes et moins jeunes en reconversion, de valider un projet de formation ou de réorientation. »

Les conclusions du travail mené en six mois par la commission Emploi du Ceser, avec le soutien de la commission Education, formation, enseignement et recherche, ont été approuvées par 101 voix sur 102. Reste à savoir quelles préconisations seront retenues par l'exécutif régional. Celui-ci est invité à « se saisir de ce défi [...] La coopération entre les décideurs et acteurs de l'orientation et des lieux d'accueil est au coeur des enjeux pour la réussite de la stratégie d'orientation en Ile-de-France. »

Françoise Lemaire

Tags : [SPRO](#) [1] | [Oriane.info](#) [2] | [Conseil régional d'Ile-de-France](#) [3] | [Défi métiers](#) [4]